



Circulaire n° 4066

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Journée de Commémoration nationale 2022

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

À la demande de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire relative à la Journée de Commémoration nationale 2022 qui aura lieu le dimanche 9 octobre 2022.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Premier ministre

Luxembourg, le 23 novembre 2021

Lettre circulaire aux Administrations communales

Objet : JOURNÉE DE COMMEMORATION NATIONALE 2022

La Journée de commémoration nationale est consacrée au souvenir de la lutte menée par le peuple luxembourgeois pendant l'occupation 1940-1945. Pour l'année 2022, la date officielle de la Journée a été fixée au dimanche 9 octobre.

À Luxembourg-Ville S.A.R. le Grand-Duc déposera, en présence des autorités nationales et du Corps diplomatique, une couronne de fleurs devant le Monument National de la Solidarité. A l'issue de la cérémonie au Monument National de la Solidarité, des fleurs seront déposées au Monument pour les victimes de la Shoah, au Monument du Souvenir, à la Gare de Hollerich et à la Croix de Hinzert.

Le Gouvernement invite les Autorités communales à célébrer la Journée de commémoration nationale et à l'occasion les prie de déposer des fleurs devant les Monuments aux Morts de leurs communes.

Le Premier Ministre,

Ministre d'État